

Comment REMPLIR la FICHE d'ADHESION ?

➤ **ETAT CIVIL & COORDONNEES :**

Merci de bien vouloir remplir ces rubriques avec précision, en particulier les N° de téléphone et adresses e-mail avec lesquels le licencié sera contacté par le club ou la FFA. Merci de fournir également une photocopie de votre pièce d'identité. ATTENTION, même si vous pourrez effectuer un paiement groupé pour tous les membres d'une même famille, il est nécessaire de remplir une fiche d'adhésion pour chacun des adhérents.

➤ **CERTIFICAT MEDICAL :**

Un certificat de moins de six mois «d'aptitude à l'athlétisme en **COMPETITION**» est obligatoire pour TOUS les adhérents sportifs, hormis la licence encadrement. De plus, dans le cadre d'un renouvellement de licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, l'adhérent peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispensé de présenter un nouveau certificat médical. La FFA envoie par mail un lien pour remplir ce questionnaire dès le mois de juin. Si vous ne l'avez plus, allez à l'adresse suivante : <https://webservicesffa.athle.fr/Siffa-Acteur2/>, entrer votre numéro de licence et mot de passe (ou faites une demande de mot de passe oublié), puis cliquez sur l'onglet « questionnaire santé ». Si vous répondez « oui » à une seule question, il s'avère nécessaire pour votre bonne santé et sécurité, que vous consultiez un médecin pour délivrance d'un nouveau certificat médical. En cas de difficulté un questionnaire santé vous sera fourni en format papier, ainsi que les autres documents d'adhésion sur simple demande auprès d'un responsable de la SEPAB.

➤ **PRECISIONS SUR LES SECTIONS :**

Athlé Découverte : Section regroupant les enfants des catégories Eveil athlé et Poussins (enfants respectivement nés de 2014 à 2016 et 2012 - 2013). Ils sont licenciés à la FFA et participent aux rencontres inter-écoles d'athlé sous le maillot SEPAB.

Athlé Compétition : Section regroupant les membres de toutes les catégories d'âge (hors Eveil athlé et Poussins) désirant pratiquer l'athlétisme en compétitions officielles FFA. La SEPAB, affiliée à la FFA comme section locale des **J3 Sports Amilly**, prend en charge toutes les formalités liées à cette licence FFA. Une caution de 20 euros (encaissée) sera demandée pour le premier maillot du club (échange gratuit ensuite si changement de taille),

Athlé Santé : Section regroupant les membres ne faisant pas de compétition, mais participant uniquement aux entraînements et/ou aux séances athlé loisir, gymnastique d'entretien et marche nordique. Ils sont titulaires d'une licence FFA « Athlé Santé ».

Athlé Running : Section pour toutes les personnes pratiquant les courses hors stade au sens large, y compris trails, etc. (hors championnats, sinon prévoir licence Athlé Compétition).

Athlé Encadrement : Section destiné aux entraîneurs, dirigeants, officiels, juges (de Minime à Master). Pas de certificat médical à produire (seule exception).

➤ **COTISATIONS Saison 2022 -23 (1^{er} septembre 2022 au 31 août 2022)** (Tarifs établis sur Décision du C.D. au 20/07/2022) :

SECTION SEPAB	LICENCE FFA	Catégories d'âge FFA qui entrent en vigueur au 01/11/2018	Cotisation annuelle
ECOLE D'ATHLE	Athlé Découverte	- Eveil athlé (né(e)s en 2014-2016) - Poussins (né(e)s en 2012-2013)	90 € 90€
COMPETITIONS Caution de 20 euros pour le maillot de club (échange gratuit ensuite)	Athlé Compétition	- Benjamin(e)s : né(e)s en 2010 et 2011 - Minimes : né(e)s en 2008 et 2009 - Cadet(te)s : né(e)s en 2006 et 2007 - Juniors : né(e)s en 2004 et 2005 - Espoirs, Seniors, Masters : né(e)s en 2003 et avant	101 € 101 € 111 € 111 € 121 €
LOISIRS	Athlé Santé	- A partir de cadet(te)s : nés en 2007 et avant	116 €
HORS STADE	Athlé Running	- A partir de cadet(te)s : nés en 2007 et avant	86€
ENCADREMENT	Athlé Encadrement	- A partir de minimes : nés en 2009 et avant	76 €

Remarques :

- Tarif «Famille nombreuse» : dès le troisième adhérent par foyer, 1/2 tarif sur cotisations les plus faibles
- Tarif étudiant : 105 € pour une nouvelle adhésion / sinon, se référer au tableau ci dessus

➤ **ASSURANCE :** Tous les licenciés, sans distinction, bénéficient d'une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme. Cela prend effet dès l'instant où ils ont accompli TOUTES les formalités d'adhésion.

D'où la NECESSITE, pour TOUS, d'être en règle très rapidement :

1. **Fiches d'adhésions** remplies, (signées et rendues, il est nécessaire de remplir une feuille pour chaque adhérent),
2. **Cotisation SEPAB** réglée, (pour une même famille, le paiement peut se faire de manière groupée),
3. **Certificat médical** donné ou **questionnaire santé** rempli et validé.